RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 03/10/2019 - MIS À JOUR LE 15/04/2021

Flammazine (crème de sulfadiazine argentique) : ne pas utiliser sur les plaies autres que les brûlures, et réserver son utilisation à l’adulte et l’enfant de plus de 2 mois

Information destinée aux médecins généralistes, pédiatres, dermatologues, pharmaciens hospitaliers et d’officine

Après une réévaluation du rapport bénéfice/risque de Flammazine, l'ANSM a décidé de restreinte son utilisation aux adultes et aux enfants de plus de 2 mois, en prévention et en traitement des infections dans le cadre de la prise en charge des brûlures à partir du 2nd degré.

La crème Flammazine :

- ne doit pas être utilisée sur des plaies qui ne sont pas des brûlures ;
- est contre-indiquée chez l’enfant de moins de 2 mois (prématuré, nouveau-né, nourrisson de moins de 2 mois) ;
- doit être utilisée avec prudence chez l’enfant de moins de 2 ans en raison du risque de passage systémique accru dans cette catégorie d’âge qui expose au risque de complications générales des sulfamides ;
- est contre-indiqué pendant l’allaitement si l’enfant a moins d’un mois en raison de l’immaturité du système enzymatique dans cette population et du risque consécutif d’ictère nucléaire ;
- est contre-indiquée pendant l’allaitement si l’enfant est atteint d’un déficit en G6PD, afin de prévenir la survenue d’une hémolyse.

L'utilisation de Flammazine au cours de la grossesse est possible uniquement en l'absence d'alternative thérapeutique.

Flammazine (crème de sulfadiazine argentique) : ne pas utiliser sur les plaies autres que les brûlures, et réserver son utilisation à l’adulte et l’enfant de plus de 2 mois - Lettre aux professionnels de santé